



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-06029

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-06-05-00003 - RAA AP modificatif lieux BV d'Azay sur Cher (1 page)	Page 3
37-2024-05-30-00004 - RAA AP modificatif lieux BV de St Epain (1 page)	Page 5

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-06-05-00003

RAA AP modificatif lieux BV d'Azay sur Cher

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale, des élections et des associations**

**ARRÊTÉ modificatif
fixant pour les élections au suffrage direct les lieux d'ouverture de scrutin et la
répartition des électeurs entre les bureaux de vote**

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code électoral et notamment son article R. 40 ;
Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 fixant les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote pour les élections au suffrage direct ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 mai 2024 fixant les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote pour les élections au suffrage direct ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 30 mai 2024 fixant les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote pour les élections au suffrage direct ;
Vu le courrier du maire d'Azay-sur-Cher sollicitant le déplacement provisoire d'un de ses bureaux de vote, à l'occasion de l'élection européenne du dimanche 9 juin 2024 ;
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : A titre provisoire, à l'occasion de l'élection européenne du dimanche 9 juin 2024, les bureaux de vote de la commune ci-dessous sont transférés comme suit :

Commune d'AZAY-SUR-CHER

Le siège du bureau de vote n°2 est transféré de la salle Darrasse, 25 grand rue, à l'école maternelle, place de la poste.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, Monsieur le Maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 5 juin 2024

**Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général**

**Signé
Xavier LUQUET**

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-05-30-00004

RAA AP modificatif lieux BV de St Epain

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale, des élections et des associations

ARRÊTÉ modificatif
fixant pour les élections au suffrage direct les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral et notamment son article R. 40 ;
Vu le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;
Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 2023 fixant les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote pour les élections au suffrage direct ;
Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 mai 2024 fixant les lieux d'ouverture de scrutin et la répartition des électeurs entre les bureaux de vote pour les élections au suffrage direct ;
Vu le courrier du maire de Saint-Epain sollicitant le déplacement provisoire de ses bureaux de vote, à l'occasion de l'élection européenne du dimanche 9 juin 2024 ;
Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: A titre provisoire, à l'occasion de l'élection européenne du dimanche 9 juin 2024, les bureaux de vote de la commune ci-dessous sont transférés comme suit :

Commune de SAINT-EPAIN

Le siège du bureau de vote n°1 est transféré de la salle des fêtes, à la salle des associations, allée des peupliers ;

Le siège du bureau de vote n°2 est transféré de la salle des fêtes, à la salle des associations, allée des peupliers.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, Madame le Maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Tours, le 30 mai 2024

Pour le préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Signé
Xavier LUQUET

15, rue Bernard Palissy
37925 Tours Cedex 9
Tél. : 02 47 64 37 37
Mél : prefecture@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr